



École secondaire l'Impact
Parcours de formation axé sur l'emploi
Une réussite sur mesure, une porte sur l'avenir!

Document approuvé par la direction

Jonathan Gaudet
Jonathan Gaudet
Directeur

Date : Le jeudi 2 octobre 2014

Normes et modalités d'évaluation 2014-2015

Dans la Politique sur l'évaluation des apprentissages, il est mentionné *qu'évaluer est un processus complexe qui se fonde en grande partie sur le jugement professionnel de l'enseignant*. À l'école secondaire l'Impact, l'acte d'évaluer s'effectue à travers l'application rigoureuse du processus en cause, de ses étapes et des modalités qui en découlent.

Les étapes du processus d'évaluation :

1. la planification;
2. la prise d'information et l'interprétation;
3. le jugement;
4. la décision-action;
5. la communication.

1. La planification

FPT et FMS

La planification globale des enseignants doit contenir les éléments suivants : les compétences évaluées, les critères d'évaluation touchés, les outils utilisés pour évaluer les compétences (titre des SAE ou SE), le contenu (connaissances) touché dans les SAE, le domaine général de formation, les compétences transversales.)

- L'enseignant recueille et consigne des **données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonné dans le temps**;
- L'enseignant choisit ou produit des **outils appropriés à la prise d'information** (situations d'apprentissage et d'évaluation) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.);
- Les équipes disciplinaires-niveaux s'entendent à chaque étape, sur le choix des principales évaluations communes, pour chaque compétence. Cependant, en FPT, les principales évaluations tiennent compte des regroupements de clientèles.
- Lorsqu'elles sont disponibles, les évaluations produites par le MELS et/ou la CSA sont utilisées par les enseignants;
- En FMS, les enseignants s'entendent avec leurs collègues du 1^{er} cycle du secondaire de la CSA pour le choix des principales évaluations à utiliser;
- En FMS, les enseignants font passer des évaluations diagnostiques aux nouveaux élèves de façon à mieux les classer et à mieux cerner l'aide pédagogique à leur apporter;

PASSERELLE FPT/FMS

- Avec l'aide de la conseillère pédagogique, les enseignants développent des évaluations qui permettront aux élèves de FPT d'emprunter la passerelle pour aller en FMS.

2. La prise d'information et l'interprétation

FRÉQUENCE D'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCE ET NOMBRE DE TRACES CONSIGNÉES EN FPT :

Discipline : Mathématique		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Résoudre une situation-problème		●	●	●	●	●	2
Compétence 2	Mettre à profit un raisonnement mathématique Importance prépondérante dans la constitution du résultat disciplinaire	●		●	●	●	●	2
Compétence 3	Communiquer à l'aide du langage mathématique*							*

Discipline : Français		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Lire et apprécier des textes variés	●		●	●	●	●	2
Compétence 2	Écrire des textes variés		●	●	●	●	●	2
Compétence 3	Communiquer oralement selon des modalités variées Importance prépondérante dans la constitution du résultat disciplinaire		●	●	●	●	●	2

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

Discipline : **Autonomie et participation sociale (APS)**

Appréciation globale pour la matière

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante, adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante, faire une expérience de participation sociale dans son milieu.	●	●	●	●	●	●	2

Discipline : **Préparation au marché au travail**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Cerner son profil personnel et professionnel	●		●	●		●	2
Compétence 2	Se donner une représentation du monde du travail		●	●	●		●	2
Compétence 3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		●	●	●		●	2

Discipline : **Anglais, langue seconde**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Interagir oralement en anglais	●	●	●	●	●		2
Compétence 2	Lire, écouter et visionner des textes variés	●		●	●	●		2
Compétence 3	Écrire des textes		●	●	●	●		2

Discipline : **Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté** Appréciation globale pour la discipline

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Construire son appartenance au territoire	●		●	●	●	●	2
Compétence 2	Construire son appartenance à la société québécoise		●	●	●	●	●	2

Discipline : **Insertion professionnelle**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés		●	●		●	●	2 en FPT2 3 en FPT3
Compétence 2	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail	●		●		●	●	2 en FPT2 3 en FPT3

Discipline : **Expérimentations technologiques et scientifiques**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie 	●	●	●	●			2
Compétence 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologies ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie 		●	●	●			2

Discipline : **Préparation au marché au travail**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Cerner son profil personnel et professionnel	●	●	●		●		3
Compétence 2	Se donner une représentation du monde du travail	●	●	●		●		3
Compétence 3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		●	●		●		3

Discipline : **Sensibilisation au monde du travail**

		Étapes			Année de formation			Nombre de traces
		1	2	3	1	2	3	
Compétence 1	Se représenter les exigences propres à différentes situations de travail*							*
Compétence 2	Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail		●	●	●			3
Compétence 3	Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail	●		●	●			3

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

FRÉQUENCE D'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCE ET NOMBRE DE TRACES CONSIGNÉES EN FMS :

Discipline : Anglais, langue seconde (programme de base)		Étapes			Nombre de traces
		1	2	3	
Compétence 1	Interagir oralement en anglais	●	●	●	2
Compétence 2	Réinvestir sa compréhension des textes	●		●	2
Compétence 3	Écrire des textes		●	●	2

Discipline : Français		Étapes			Nombre de traces
		1	2	3	
Compétence 1	Lire et apprécier des textes variés	●	●	●	3
Compétence 2	Écrire des textes variés		●	●	3
Compétence 3	Communiquer oralement selon des modalités variées	●		●	3

Discipline : Mathématique		Étapes			Nombre de traces
		1	2	3	
Compétence 1	Résoudre une situation-problème		●	●	2 ou 3
Compétence 2	Déployer un raisonnement mathématique	●	●	●	2
Compétence 3	Communiquer à l'aide du langage mathématique*				*

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

Discipline : **Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé**

		Étapes			Nombre de traces
		1	2	3	
Compétence 1	S'approprier les compétences spécifiques d'un métier spécialisé	●	●	●	3
Compétence 2	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail	●	●	●	3

Discipline : **Préparation au marché au travail**

		Étapes			Nombre de traces
		1	2	3	
Compétence 1	Cerner son profil personnel et professionnel	●		●	3 pour étape 1 2 pour étape 3
Compétence 2	Se donner une représentation du monde du travail		●	●	3 pour étape 2 2 pour étape 3
Compétence 3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle	●		●	2 pour étape 1 2 pour étape 3

3. Le jugement

- Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leurs informations sur ses apprentissages et posent jugement ensemble;
- Les enseignants utilisent les échelles des niveaux de compétences du MELS.
- L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprétées à l'aide d'instruments formels;
- L'équipe-école adopte une compréhension commune de la pertinence et de la suffisance des données nécessaires pour porter un jugement en cours et en fin de cycle;
- L'équipe-école utilise des grilles communes pour apprécier les apprentissages des élèves relativement aux compétences;
- Les enseignants de FMS utilisent la grille de conversion unique que voici :

4. La décision-action

- L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever;
- L'équipe-cycle détermine les moments d'échange et les données à communiquer pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève de la 1^{ère} à la 2^e année et de la 2^e à la 3^e année;
- À la fin du cycle, l'équipe-cycle et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages au cycle suivant.

5. La communication

- En début d'année, une planification globale de l'évaluation pour toutes les disciplines est publiée en ligne, sur le site de l'école secondaire l'Impact (à reporter en 2015-2016);
- 1^{ère} Communication, au plus tard le 15 octobre :
 - Tous les enseignants indiquent un commentaire sur le comportement et un commentaire sur les apprentissages;
 - Les parents peuvent émettre leur commentaires par courriel;
 - La 1^{ère} communication est postée ou envoyée par courriel, selon le cas.
- 1^{er} bulletin, au plus tard 20 novembre (bulletin unique);
 - Le 1^{er} bulletin est remis lors de la visite des parents en novembre. Les bulletins non réclamés sont postés ou envoyés par courriel.
- 2^e bulletin, au plus tard le 15 mars (bulletin unique);
 - Le 2^e bulletin est remis lors de la visite des parents au mois de février. Les bulletins non réclamés sont postés ou envoyés par courriel.
- 3^e bulletin au plus tard le 10 juillet (bulletin unique);
 - Le 3^e bulletin est posté ou envoyé par courriel.
- Les moyens de communication, autres que le bulletin et le bilan, sont variés et utilisés régulièrement en cours de cycle par les enseignants.
 - En plus d'une rencontre pour le plan d'intervention, deux rencontres de parents sont organisées à chaque année scolaire (novembre et mars). Les membres du personnel de l'école communiquent avec les parents lorsqu'un élève vit des difficultés particulières (comportement ou apprentissage);
 - Les titulaires communiquent au besoin pour les informer du cheminement scolaire de leur enfant.

Évaluation des autres compétences (compétences transversales) :

L'instruction annuelle 2013-2014 mentionne que la section 3 du bulletin unique doit comporter, à la 1^{re} et à la 3^e étape, des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe. Toutefois, pour l'année scolaire 2014-2015, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permettra de ne faire des commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.

- Pour 2014-2015, il a été convenu que l'évaluation des autres compétences se fera à la 3^e étape. La compétence choisie est :
 - A) Organiser son travail.
- Il appartient aux titulaires de transmettre cette information au bulletin, après avoir consulté tous les enseignants concernés.
- Pour 2015-2016, les deux compétences évaluées à la 1^{ere} et à la 3^e seront :
 - A) Savoir communiquer;
 - B) Organiser son travail.

Dates importantes pour l'année scolaire 2014-2015 :

- 3 octobre à 16h, limite pour l'entrée des deux messages (académique et comportemental) dans GPI internet (1^{ère} communication);
- 30 oct: fin de la première étape;
- 6 novembre 16h: Limite pour la remise des notes;
- 13 novembre: Visite des parents;
- 12 février: fin de la deuxième étape;
- 19 février à 16h: Limite pour la remise des notes;
- 26 février: visite des parents;
- 22 juin: fin de la 3^e étape.